

Paris, le 23 mai 2024

ASAC BASCO BEARNAIS
2 PLACE ROYALE
64000 PAU

M. Le Président

OBJET: Rallye TT Orthez Bearn - PEA

DATES: Les 02, 03 & 04 août 2024

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré- règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

jeudi 23 mai 2024

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

376

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,

- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition



Copie à la ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que le parcours de l'épreuve soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Rallyes (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org).

En parallèle des obligations qui vous incombent à l'égard des Préfectures à travers le dépôt de votre Dossier de Sécurité (en conformité avec les Règles Techniques de Sécurité), nous vous recommandons l'utilisation des outils de communication proposés par la FFSA, disponibles sur le site www.ffsa.org, en rubrique Sécurité Rallye, afin de déployer toutes les actions de communication nécessaires à l'égard du public, des officiels et commissaires, et des concurrents.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).



FFSA
CHAMPIONNAT RALLYE
DE FRANCE TOUT TERRAIN

REGLEMENT PARTICULIER

23^{ème} RALLYE

TOUT-TERRAIN

ORTHEZ-BEARN

2-3-4 Aout 2024



PROGRAMME – HORAIRES

05 JUILLET 2024	9H00	Parution du Règlement et Ouverture des engagements
28 juillet 2024	minuit	Clôture des engagements tous Concurrents
31 juillet 2024	17H – 19H	Disponibilité des carnets d'itinéraire – A la salle des fêtes de Ste SUZANNE
01 AOUT 2024	8H – 12H	Disponibilité des carnets d'itinéraire – A la salle des fêtes de Ste SUZANNE
02 AOUT 2024	16H00 – 19h00	Vérifications administratives – SALLE DES FETES DE STE SUZANNE
02 AOUT 2024	16H15 – 19H15	Vérifications techniques – Parc des sports de STE SUZANNE
02 AOUT 2024	17h00	1ère réunion du Collège – Mairie de STE SUZANNE
02 AOUT 2024	19H30	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Au PARC FERME de STE SUZANNE
02 AOUT 2024	20h00	Briefing Oral à la Salle des sports de Ste Suzanne concurrents
03 AOUT_2024	07H00	Départ du rallye, sortie parc fermé.
03 AOUT 2024 du 1er concurrent	à partir de 15h15	Arrivée 1 ^{er} étape entrée parc fermé à STE SUZANNE
03 AOUT 2024	20H00	Affichage des résultats partiels de la 1ère étape, ordre et heures de départ de la 2ème étape au PARC FERME de STE SUZANNE
04 AOUT 2024	07H00	Départ 2 ^{ème} étape, sortie parc fermé
04 AOUT 2024	à partir de 16h03	Arrivée 2 ^{ème} étape, entrée parc fermé à STE SUZANNE du 1er concurrent
04 AOUT 2024		Affichage des résultats du rallye dans les 30' suivant l'entrée en parc fermé de STE SUZANNE du dernier concurrent.
04 AOUT 2024	18H00	Remise des prix à la SALLE DES FETES de STE SUZANNE (sous réserve des conditions sanitaires)



ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

L'ASAC BASCO-BEARNAIS organise les 02/03/04 AOUT 2024, en qualité d'organisateur administratif et l'écurie ORTHEZ-BEARN en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

23^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN D'ORTHEZ-BEARN

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la ligue du Sport Automobile d'Aquitaine N° _____ en date du _____

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° _____ en date du _____

Comité d'organisation :

Organisateur administratif : ASAC BASCO-BEARNAIS 2 Place Royale 64000 PAU

Président : Joël DO VALE

Organisateur technique : ECURIE ORTHEZ-BEARN

Co-Présidents : ELBOUNIA Adrien et LAULHE Laurent

Secrétaire : BERGES Denis



Permanence du rallye : jusqu'au 01/08/2023 : ASACBB 2 Place Royale 64000 PAU

02/08/24 : PC Course à la Salle des Fêtes de Ste Suzanne

03/08/24 : PC Course à la mairie de Ste Suzanne

04/08/24 : PC Course à la mairie de Ste Suzanne

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Président de collège	LABEYRIE	J-CLAUDE	1996	1009
Membre du collège	MALORON	MARIE-DOMINIQUE	19284	1009
"	BALUTO	ALAIN	5998	1010
Secrétaire du collège				
Directeur de course	DO VALE	JOEL	7681	1003
Directeur de course adjoint / Directeur de course Rallye 2	HULOT	RENE-JEAN	7288	1003
Directeur de course adjoint / délégué ES	MONNIER	SYLVIE	9968	1307
"				
"				



Directeur de course ES	PERRIN	ERIC	29996	1003
"	MELIANDE	MAURICE	157142	1014
"	PAINVIN	DOMINIQUE	7706	1003
"				
Commissaire Sportif dédié au contrôle de la publicité				
Tricolore	HERBERT	JACKY	12549	1101
OTT	LAGIERE	GILLES	220199	1003
0				
00				
000				
Damier	MONNIER	SYLVAIN	9636	1307
Juge de fait				
Observateurs	PINSON	J-YVES		
Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	SEBASTIEN	46757	1501
Commissaires techniques	MAIRE-HEGUY	JEAN-MARIE	29577	1010
Commissaires techniques	BATARD	PATRICK	146650	1013
Commissaires techniques				
"				
Chargé des relations avec les concurrents	ROUX	GILLES	1482	1504
"				
Responsable Parcs	GISSOT	JEAN-PIERRE	180006	1003
Médecin responsable	DARMAILLACQ	GUILLAUME	335609	1003
Responsable classement	BOUGEOIS	MONIQUE	132559	1004
"	DUCROCQ	FREDERIK	19399	1004
Chargé relation presse	ESTENAVE	MARIE-FRANCE	23201	0914

Tous les officiels figurant au Règlement Particulier sont nommés juges de fait à l'exception des membres du collège.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 23^{ème} rallye tout-terrain ORTHEZ-BEARN compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain pilotes et copilotes
- Le Trophée Rallye 4x4 pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye 2 roues motrices pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye SSV pilotes et copilotes
- Les challenges de la Ligue Régional du Sport Automobile d'Aquitaine Sud pilotes et copilotes
- Le championnat automobile de la Ligue Régional du Sport Automobile d'Aquitaine Sud pilotes et copilotes



1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications, avec leur heure de convocation au CH00A d'entrée aux vérifications administratives, à **respecter impérativement**.

Vérifications administratives : le 02/08/2024 de 16h00 à 19h

Lieu : Salle des Fêtes de Ste SUZANNE

Vérifications techniques : le 02/08/2024 de 16h15 à 19h15

Lieu : Parc des Sports de Ste SUZANNE

Le déchargement des véhicules se fera obligatoirement sur le parking de la salle des fêtes de Ste Suzanne (parc remorques attendant)

Les vérifications finales seront effectuées : DUMONT AUTOMOBILES 1 rue St Gilles, ORTHEZ

Taux horaire : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 23^{ème} rallye tout-terrain ORTHEZ-BEARN doit adresser au secrétariat de l'ASAC Basco-Béarnais la demande d'engagement ci jointe dûment complétée avant le 29/07/24 minuit (cachet de la poste faisant foi).

ASAC BASCO-BEARNAIS

2 Place Royale 64000 PAU

TEL : 05 59 90 29 09 MAIL asacpau@orange.fr

3.1.10P

Le nombre d'engagé est fixé à : 110 voitures

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **580 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1000 €**



3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques de règlement des droits d'engagements seront rédigés à l'ordre de : ECURIE ORTHEZ BEARN.

3.1.13P

Tous les droits d'engagements réglés par chèques, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la FFSA. (Conforme à l'article 3.10 du code sportif international)

3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

3.3.2 P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

4.3P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet.

Les équipes d'assistance seront tenues de **NETTOYER L'EMPLACEMENT DE TOUTES TRACES DE BOUE** laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

UN SEUL véhicule d'assistance, par voiture de compétition, sera autorisé dans les parcs d'assistances, avec macaron « ASSISTANCE » collé en haut à droite du pare-brise. A défaut, des pénalités de 30 secondes et de 200€ seront appliquées.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.



ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 23^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN ORTHEZ BEARN représente un parcours total de **303.67 km**, dont **193.13km** de liaison.

Ce rallye est divisé en 2 étapes et 4 sections et comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 110.54 km de spéciales.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/4	BONNUT	9.200 Km
ES 2/5	CHALOSSE	7.100 Km
ES 3/6	HERRERE	8.400 Km
ES 7/10	LOUBIENG	8.700 Km
ES 8/11	SAUVELADE	9.370 Km
ES 9/12	LANNEPLAA	12.500 Km

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

6.2.1P

Les reconnaissances auront lieu à partir du Jeudi 01 AOUT 2024 à 8h.

Seules les reconnaissances pédestres, VTT, motos et Quads homologués sont autorisés. **Tous les véhicules possédant un volant et /ou 2 places côte à côte (SSV) sont interdits.**

Chaque équipage recevra avec la remise des road book deux autocollants « reconnaissances » et deux bracelets qu'il devra porter pendant toute la durée des reconnaissances. Seuls les possesseurs de bracelets seront autorisés à reconnaître les spéciales. Des contrôles seront effectués.

Vitesse réduite, les chemins étant ouverts à toute circulation. Interdiction d'effectuer les reconnaissances à contresens.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

7.1.8P

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance. Disponible à la salle des fêtes de Ste Suzanne le mercredi 31 juillet 2024 à partir de 17h et le Jeudi 01 Aout à partir de 8h.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.



ARTICLE 10P. PRIX

IMPORTANT : les montants indiqués pour les prix de GROUPES et de CLASSES sont établis sur la base de 80 partants. Le montant réel sera corrigé au prorata en fonction du nombre de partants réels (voir ci-dessous les tableaux pour 80 partants et pour 60 partants).

En plus de ces prix seront remis des « Primes Performances » ainsi qu'un prix « LEGEND GROUP »

PRIX 10.1.P : Les primes d'arrivée seront calculées en fonction du nombre réel de partants.

Exemple de primes pour un nombre de 80 partants

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3/T4 confondus)	135 €	105 €	80 €						320 €
Groupes (T1A/T3/T4 confondus (T3 1A-1B-S-T3FIA-T4FIA) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série									
Si au moins 5 partants	470 €	340 €	250 €						4 240 €
Si au moins 10 partants				175 €	155 €				1 320 €
Si au moins 15 partants						140 €	100 €	70 €	1 240 €
Total groupe catégorie Championnat	605 €	445 €	330 €	175 €	155 €	140 €	100 €	70 €	
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	470 €	340 €	250 €	175 €	155 €	140 €	100 €	70 €	
Classes : Nombre de classes 20									
Si au moins 3 partants	65 €								1 300 €
Si au moins 5 partants		35 €							700 €
Si au moins 7 partants			30 €						600 €
								Total	9 720 €

Exemple de primes pour un nombre de 100 partants

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3/T4 confondus)	165 €	135 €	100 €						400 €
Groupes (T1A/T3/T4 confondus (T3 1A-1B-S-T3FIA-T4FIA) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série									
Si au moins 5 partants	590 €	425 €	310 €						5 300 €
Si au moins 10 partants				220 €	195 €				1 660 €
Si au moins 15 partants						175 €	130 €	85 €	1 560 €
Total groupe catégorie Championnat	755 €	560 €	410 €	220 €	195 €	175 €	130 €	85 €	
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	590 €	425 €	310 €	220 €	195 €	175 €	130 €	85 €	
Classes : Nombre de classes 20									
Si au moins 3 partants	85 €								1 700 €
Si au moins 5 partants		45 €							900 €
Si au moins 7 partants			40 €						800 €
								Total	12 320 €

Ces primes seront attribués selon les classements officiels après réclamations et pénalités.

PRIMES PERFORMANCES

Elle est attribuée à l'ES, catégories et classement définis dans le tableau ci-dessous.

Ces primes sont conservées en cas d'abandon. Ces primes sont cumulables à la prime d'arrivée.

Nous nous réservons le droit d'envoyer les primes après le rallye.

Ces primes seront attribuées selon les classements officiels après réclamations et pénalités.

Les primes seront annulées pour tout équipage recevant une pénalité sur les spéciales concernées par le tableau ci-dessous.

En cas d'annulation ou neutralisation des spéciales, les primes des ES concernées par le tableau ci-dessous ne seront pas distribuées.

Primes Performances scratch	Avant dernier SSV	10ème T2	Avant dernier 2RM T1B	Avant dernier 4RM T1A
ES 2 CHALOSSE	50€			
ES 6 HERRERE		50 €		
ES 10 LOUBIENG			50 €	
ES 12 LANNEPLAA				50€

LEGEND GROUP :

Pour ce rallye, une catégorie particulière de véhicules appelée "LEGEND GROUP" ne faisant pas l'objet d'un titre reconnu par la FFSA. Ces véhicules des groupes T1A et T1B doivent répondre aux critères suivants :

- Châssis et moteur construits jusqu'à l'année 2000,
- Boite séquentielle ou en H,
- Moteur central ou en porte à faux,

Le concurrent devra spécifier sur son bulletin d'engagement qu'il est dans cette catégorie et il pourra être contrôlé pour vérification. Le montant des prix attribués à cette catégorie est précisé ci-dessous.

Ce challenge sera mis en place s'il y a au minimum 5 partants respectant les conditions énumérées ci-dessus.

Primes LEGEND GROUP (si proposé par l'organisateur)	1er	2ème	3ème
T1A	200 €	150 €	100 €
T1B	200 €	150 €	100 €

Pas de cumul des primes LEGEND GROUP avec les autres prix (groupe et classe)

Les inscriptions en LEGEND GROUP sont à indiquer sur le bulletin d'engagement pour pouvoir bénéficier des primes.

NOTA :

-Les primes seront annulées pour tout équipage pénalisé pour son non-respect de la réglementation générale.

-Les prix arrivée scratch et groupes sont cumulables.

-Les prix de classe ne sont pas cumulables avec les prix arrivés scratch et groupes



- Les PRIMES PERFORMANCES et « LEGEND GROUP » sont cumulables entre eux ainsi qu'avec les prix de groupe ou de classe
- Les prix de PERFORMANCES seront remis même en cas d'abandon.
- Les prix en coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté.
- Une équipe de commissaires sera récompensée par la remise d'une coupe.

Les chèques seront envoyés par la poste après le rallye.

Lors de l'engagement, merci de préciser de manière lisible le nom (individu ou association) et l'adresse du destinataire du chèque. Tout chèque retourné pour raison « n'habite pas à l'adresse indiqué » ne sera pas renvoyé.

